



Expulsion locataires fin de bail

Par **Remie**, le **22/02/2019** à **12:10**

Bonjour,

Je suis actuellement propriétaire d'un appartement meublé que je loue depuis le 1er mars 2018 à un jeune couple (qui paie régulièrement leurs loyers). En octobre dernier, je leur ai signifié par lettre recommandée avec AR, la fin de leur bail pour une reprise de ce logement pour moi au 28/02/2019. Et, ils m'ont informée il y quelques jours, par mail (le 20/02) de leur difficulté à trouver un nouvel appartement et disent qu'ils seront sûrement dans l'obligation de rester plus longtemps (le temps de trouver). Pour l'instant, je me suis montrée compréhensive et prudente et leur ai demandé de refaire un point avec moi le 25/02.

Désirant ardemment réintégrer mon logement tout en me montrant prudente et rigoureuse. Je vous sollicite donc sur la façon dont je peux régler ce problème et communiquer avec eux dans les règles, et ce afin de récupérer mon bien. Mais souhaitant tout de même que cela se fasse (si possible) dans de bonnes conditions, je suis prête à leurs laisser l'opportunité de rester jusqu'au 15 ou 31 mars. Dans ce cas là, je me demande également quelles sont alors les procédures et termes que je dois respecter pour rester dans mon droit de bailleur et vraiment au final récupérer mon appartement.

En vous remerciant par avance pour votre aide précieuse, bien à vous.

Remie